



11 avril 2025

CSAL Formation spécialisée SÉANCE du 11 avril 2025

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CARANOBE, Mme CABANNE et Mme VIGUIER

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M BRUN (T)

FO DGFIP : M. ANTHONY (T), M DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. MARECHAL (T)

Mme ANGLADE – Assistante de prévention

Mme FERELLEC – Animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP),

Mme NEEL – médecin du travail (visio)

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30 après s'être assuré que le quorum est atteint.

1°) Réinstallation des services d'Aurillac situées à la Cité Administrative et au 3, place des Carmes (pour avis)

M. JOUVE présente le projet de réinstallation des services d'Aurillac situées à la Cité Administrative et au 3, place des Carmes qui se décompose en trois axes :

- réinstallation du PRS au 3ème étage de la direction à proximité des services du pôle fiscalité-recouvrement ;

- réinstallation du PCU aux 1^{er} et 2ème étage du 3 place des carmes :

Les agents qui seront répartis sur les deux étages pourront exprimer leurs besoins en termes d'organisation et de cohérence métier lors d'une prochaine consultation ;

- réinstallation des bureaux des organisations syndicales au 1^{er} étage du bâtiment Q et optimisation des bureaux du SIP et du SIE.

M. JOUVE ajoute que la CID fera l'objet d'une réinstallation au rez-de-chaussée de la direction (anciennement la loge du gardien) pour trois agents et au bâtiment Q pour un agent. Les travaux se dérouleront entre mai et juin.

M. VEYLET (CGT) rappelle que dans le cadre de leurs missions et des procédures les collègues du PCU doivent disposer d'un box d'accueil dédié assurant la confidentialité des échanges.

Mme DESHAYES explique que le box d'accueil du SDIF, récemment aménagé, est parfaitement adapté et sécurisé pour ce type d'accueil. Elle rajoute que l'aménagement et la répartition des bureaux sera menée en étroite liaison avec l'ensemble des agents et après discussion avec le chef de service.

M. BRUN (CGT) relève que cette réinstallation ne résout en rien la scission entre les différents services du PCU qui constitue une difficulté de fonctionnement.

Mme DESHAYES reconnaissant que cette situation n'est pas satisfaisante, répond qu'elle découle de contraintes bâtimentaires. Elle précise enfin que ce réaménagement n'affecte pas le SAPF dont les 43 emplois sont sanctuarisés.

M BRUN (CGT), concernant le PRS, témoigne de la lassitude des agents qui, pour certains, déménagent pour la cinquième fois en 3 ans.

M. JOUVE reconnaît que le nombre de déménagements est important et que cette lassitude est légitime.

M ; BRUN (CGT), au-delà du déménagement du PRS, pointe l'inquiétude des agents qui considèrent qu'ils sont mis « sous la coupe » de la direction et que leurs compétences sont remises en cause. Plus généralement cela pose la question de la responsabilité de l'ensemble des comptables du département. Il s'interroge si cela ne préfigure pas du transfert du recouvrement au pôle recouvrement de la DDFiP.

Mme DESHAYES précise que le PRS reste un poste comptable et qu'il n'est pas mis « sous la coupe » de la direction. La création d'un « pool recouvrement » est faite pour accélérer et renforcer le recouvrement contentieux. Il devrait faciliter la communication et les échanges pour gagner en performance en ayant une vue plus globale des dossiers sélectionnés. Il convient d'engager une dynamique pour améliorer le recouvrement contentieux. Elle précise enfin qu'il n'y a pas de remise en cause des compétences des agents assurant le recouvrement dans le département et que ce rapprochement ne préfigure pas, aujourd'hui, d'un transfert.

M. BRUN (CGT) s'étonne que les agents aient été mis devant le fait accompli.

Mme DESHAYES reconnaît un déficit d'information qu'elle s'engage à rectifier prochainement.

Elle soumet ce point de l'ordre du jour au vote.

Pour : 2 (CGT),

Abstentions : 5 (2 FO, 3 Solidaires).

Mme DESHAYES nous informe qu'une étude va être menée sur le bâtiment de la DDFiP en liaison avec l'antenne immobilière de Toulouse pour déterminer les conditions de densification, sécurité et performance énergétique. Sur la base de cette étude, une réflexion sera menée sur l'organisation de l'immobilier à la DDFiP 15.

2°) Présentation de la note d'orientation 2025 -2026 (pour information)

Mme FERELLEC présente la [note d'orientation Santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026](#) qui se décline en 6 axes prioritaires.

L'axe I consiste à conforter une politique ambitieuse et ministérielle en santé sécurité au travail concertée en instances de dialogue social et reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié, en renforçant le réseau des acteurs de prévention ministériels et en ancrant leurs missions, en

mettant en œuvre les orientations ministérielles SSCT en concertation avec les représentants du personnel et en veillant à la bonne utilisation des crédits.

M. BRUN (CGT) dénonce une nouvelle fois l'absence des acteurs de prévention :

- médecin du travail absent dans le département depuis plusieurs années ;
- ISST non remplacé ;
- assistante sociale absente depuis plusieurs mois.

Mme NEEL, médecin du travail, précise que des annonces ont été passées pour le recrutement d'un médecin du travail. Elle indique par ailleurs que le médecin coordonnateur national a émis un avis défavorable quant à l'installation d'une infirmière.

Mme FERELLEC indique, concernant l'ISST qu'une fiche de poste a été publiée et qu'un recrutement devrait intervenir pour une prise de poste en septembre. Elle précise que des solutions de secours sont susceptibles d'être mise en œuvre en cas de besoin.

Mme DESHAYES, concernant l'assistante sociale, qu'un intérim est assuré.

M. BRUN (CGT) demande que cette note d'orientation et l'ensemble des guides ministériels soient publiés sur l'intranet local. Il demande également qu'elle est la déclinaison de cette note à la DGFIP qui servirait de base à l'élaboration de mesures de prévention à mettre en œuvre à la DDFIP 15.

M. VEYLET (CGT) demande qu'un bilan qualitatif des crédits SSCT soit établi en fin d'année en s'assurant que le matériel financé réponde aux besoins des collègues.

Mme DESHAYES s'engage à faire un sondage sur le degré de satisfaction des casques sans fil, des sacs à dos et des valises trolley. Il semble, au vu des demandes complémentaires, que cette dernière mesure, proposée en 2024 par la CGT, ait donné satisfaction.

L'axe II consiste à faire vivre la démarche de prévention des risques professionnels : assurer l'efficacité des campagnes annuelles de recueil des risques, prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention pour tous :

- en renforçant l'efficacité du DUERP ;
- en dématérialisant les registres SSCT ;
- en développant les actions de formations ;
- en favorisant les actions d'information ;
- en mettant en place des actions de prévention des addictions.

M. VEYLET (CGT) souhaite que les utilisateurs de l'outil de recueil des risques PREVACTION soient formés à son utilisation. En effet cette application d'utilisation complexe est un obstacle au recueil des risques et à l'élaboration du plan d'action (PAPRI Pact : programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail).

Mme ANGLADE indique que ce n'est pas prévu.

M. VEYLET (CGT) demande qu'une formation des gestionnaires de sites à la réglementation amiante, incendie, électricité soit mise en œuvre.

M. JOUVE répond qu'un guide opérationnel est disponible et qu'une telle formation est envisageable.

L'axe III consiste à agir sur l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail :

- en assurant la promotion et la formation à l'utilisation du nouveau guide ANACT ;
- en diffusant des supports pour la prise en compte du travail réel dans le télétravail et le travail hybride ;
- en actualisant le guide de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet ;
- en finalisant le kit méthodologique sur les nouveaux espaces de travail.

M. VEYLET (CGT) demande en quoi consiste la mission des facilitateurs dont la note prévoit la présentation en FSL (formation spécialisée locale).

M JOUVE précise que ces facilitateurs constituent est une offre complémentaire, mais non substituable, à celle proposée par la cellule de médiation interne en médiation.

Ils dépendent du ministère et ont pour missions de rechercher des améliorations, recueillir des avis.

Ils doivent permettre aux agents, dans un contexte de changement, de réfléchir à de nouvelles façons de pratiquer leurs missions. Leur rôle ne s'inscrit pas dans des situations de tensions relationnelles.

L'axe IV consiste à prévenir les risques de désinsertion professionnelle :

- en actualisant et mettant en visibilité des supports d'information en matière de santé ;
- en établissant un protocole pour les médecins du travail visant à renforcer la visite médicale à mi-carrière ;
- mettre en œuvre le plan handicap ministériel ;
- mettre en visibilité les actions du service social envers les seniors.

M. BRUN (CGT) dénonce, sous couvert de pénurie de médecins du travail, la mise en place de la visite médicale à mi-carrière, actant de fait la disparition des visites quinquennales.

Mme DESHAYES estime, que dans le contexte actuel, il n'y a pas d'autre solution.

L'axe V consiste à renforcer la prévention contre trois risques professionnels : les atteintes à la sécurité des agents, le risque amiante et l'impact du changement climatique.

M. VEYLET (CGT) demande à ce que les locaux les plus impactés par les fortes chaleurs soient recensés afin de mettre en place des mesures de préventions.

M. BRUN (CGT) rappelle que sur proposition de la CGT la direction s'était engagée depuis 2017 dans un plan « LED ». Il semblerait que le 1^{er} étage de la DDFiP n'ait pas été équipé. Il demande que ce plan soit entièrement déployé.

M. JOUVE prend note.

L'axe VI consiste à agir en faveur de la préservation de la santé mentale et à renforcer l'accompagnement des agents dans ce domaine en renforçant les mesures de prévention en faveur de la prévention des RPS et de la santé mentale des agents de manière à agir par des mesures organisationnelles, mais également en développant la prévention précoce des souffrances psychologiques et en traitant au plus tôt les situations de troubles.

Pour M. BRUN (CGT) il semble que le discours sur la réalité des risques psycho-sociaux change. Il rappelle que la CGT, précurseur, a imposé à la direction locale une enquête sur ces risques qui a révélé de façon extrêmement nette une souffrance au travail. Cette réalité est encore aujourd'hui sous-estimée par la direction locale qui doit impérativement mettre en œuvre des actions de prévention centrées sur les organisations de travail. Il rappelle que dans le cadre du DUERP, la direction se contente de recenser les risques sans apporter aucune solution dans le cadre du Plan de Prévention.

Pour Mme DESHAYES la situation à la DDFiP 15 n'est « pas aussi noire » que décrite. Elle rappelle que la direction a mis en place l'année dernière une action innovante de prévention des RPS via une formation par une compagnie de théâtre. Pour elle, concernant l'organisation du travail, les agents doivent être acteurs.

La CGT réfute cet argument. Pour elle, l'organisation du travail relève exclusivement de l'employeur et ses conséquences sur la santé et la sécurité des agents ne sont que de sa seule responsabilité. Il réaffirme qu'une grande souffrance au travail existe dans tous les services du département.

3°) Examen des propositions de formations avec point sur le marché secourisme (pour information)

Mme FERELLEC nous informe des montants des budgets 2025 alloués à la formation spécialisée du Cantal :

Enveloppe locale : 17 983 €

Enveloppe des formations : 5 780 €

En comparaison celui de 2024 s'élevait à :

Enveloppe locale : 20 496 €

Enveloppe des formations : 5 885 €.

M BRUN (CGT) souligne les contradictions entre l'affichage d'une politique ministérielle ambitieuse en matière de santé et de sécurité au travail et les moyens humains et budgétaires mis en œuvre.

Mme FERELLEC précise que cette baisse est conjoncturelle et que le budget de 2026 pourrait augmenter.

Pour Mme DESHAYES, il convient de se concentrer sur le budget 2025 qui devra être utilisé jusqu'au dernier centime pour financer les actions qui s'inscrivent dans la note d'orientations.

Mme FERELLEC dresse le bilan des actions conduites en 2025 faisant ressortir les dépenses suivantes :

- grosses dépenses : fauteuils, bureaux, souris ergonomiques, etc. : 6 057 €,
- petites dépenses : sacs à dos, sacs Trolley, casques sans-fil, etc. : 11 543 €,
- formations RPS : 7 564 €

Le solde du budget 2024 s'élevait à 15 €.

Mme FERELLEC fait un point particulier sur le marché secourisme élaboré pour 4 ans et destiné à former 80 % des agents aux gestes qui sauvent. La formation PSC est réservée en priorité aux agents qui reçoivent du public et aux agents qui circulent beaucoup sur les routes. La formation maniement des extincteurs est réservée en priorité aux chefs et gestionnaires de sites.

De plus elle présente [le catalogue de formation 2025](#)

Mme ANGLADE propose que les formations suivantes soient examinées : formation premiers secours, formation incendie, gestes et postures.

M. BRUN (CGT), dans le contexte actuel des conditions de travail, propose l'organisation des formations suivantes :

- management intergénérationnel ;
- prévenir le burn-out ;
- préserver l'égalité hommes-femmes dans la sphère professionnelle ;
- prévention de la santé mentale en entreprise.

Mme DESHAYES, non opposée à l'organisation de ces formations, propose de les examiner lors d'un prochain groupe de travail dédié au budget 2025.

4°) Examen des propositions d'actions (pour avis)

Mme ANGLADE présente deux devis pour l'achat respectif d'un bureau réglable en hauteur électrique d'un montant de 676,68 € TTC et d'un siège assis-debout d'un montant de 262,89 € TTC.

Ces équipements sont recommandés par la médecin du travail.

Mme DESHAYES soumet cette proposition au vote : vote Pour à l'unanimité.

5°) Registre Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Mme ANGLADE présente les annotations figurant au registre :

Quatre concernent une dotation de souris pour les CDL. Les demandes ont été satisfaites.

Une concerne une dotation d'un sac à dos pour un CDL. Cette demande sera examinée après renouvellement du stock.

Deux concernent le problème récurrent du ménage à la salle de détente du bâtiment Q et au SAPF.

Pour M. BRUN (CGT) ces insuffisances relèvent avant tout d'un marché national conclu au moins-disant avec des prestations de bas niveaux. Il n'est pas question pour la CGT de stigmatiser le personnel de l'entreprise ONET.

M JOUVE rappelle que la responsable de cette entreprise a fait l'objet de plusieurs convocations afin d'améliorer la prestation.

M. VEYLET (CGT) indique qu'à la suite de ces visites il a été noté une amélioration durant 15 jours.

M JOUVE rappelle que l'attribution de ce marché est nationale et qu'il est actuellement en discussion.

Mme DESHAYES propose de communiquer la liste des prestations devant être réalisées aux chefs de service.

6°) Examen des fiches d'accident de service (pour information)

Mme ANGLADE nous informe de la survenue de trois accidents de service entre le 18 décembre 2024 et le 18 mars 2025 ayant donné lieu pour un d'entre eux à un arrêt de maladie.

M. BRUN et M. VEYLET (CGT) demandent pour quelle raison la fiche d'analyse des accidents préconisée n'est pas présentée. En effet en l'état actuel il n'est pas possible de connaître les circonstances précises de ces accidents et d'apporter, éventuellement, les mesures préventives nécessaires. Ils souhaitent donc que les fiches d'analyse soient fournies.

Mme DESHAYES propose que l'analyse de ces accidents de travail soient faites lors du prochain CSAL-FS.

7°) Examen des fiches de signalement (pour information)

Mme ANGLADE présente deux fiches de signalement relatives à des insultes proférées à l'encontre d'un collègue du SIP lors d'entretiens téléphoniques.

Elle précise qu'une lettre de rappel a été envoyée à l'usager.

Mme DESHAYES précise que le principe est que le 1^{er} incident donne lieu à un rappel à l'ordre de la direction et que tout nouvel incident fait d'un signalement au procureur de la République.

Elle incite l'ensemble des collègues à faire un signalement via signalFIP dès le premier incident.

M BRUN (CGT) engage également les collègues à faire ce signalement et les soutiendra dans cette démarche.

Mme DESHAYES nous informe que la direction a procédé à l'installation de boutons d'alarme à l'accueil du SIP d'Aurillac.

8°) Présentation du rapport de visite de la FS en délégation au SPFE (pour information)

M. VEYLET (CGT) présente le rapport de la visite de la FSSCT effectuée le 25 juin 2024 à la demande la CGT.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre de visites périodiques, de portée générale quant aux conditions de travail et de sécurité des agents. Cette visite a mis en lumière plusieurs dysfonctionnements en matière de sécurité incendie, de branchement électrique, encombrements des espaces et de configuration des locaux dont la délégation préconise donc la mise en conformité et l'amélioration.

M JOUVE indique, concernant le volet sécurité incendie, que la direction, en liaison avec la cheffe de service a procédé à la mise en conformité.

Concernant la configuration des locaux, il précise qu'une solution de déménagement pourrait s'intégrer dans la réflexion concernant la restructuration de la DDFiP.

Enfin, concernant les autres dysfonctionnements, il reconnaît que la direction n'a pas encore apporté de solution.

9°) Questions diverses (pour information)

Mme ANGLADE nous informe du lancement de la campagne DUERP 2025.

Cette campagne de recensement en mode allégée aura lieu jusqu'à mi-mai avant la tenue d'un groupe de travail en juin pour une présentation en FS DUERP-PAP en septembre.

M BRUN (CGT) fait état d'un problème de dalles de plafond au SGC d'Aurillac.

M. JOUVE indique que la direction va prendre en charge ce problème.

M. BRUN (CGT) signale que le problème d'étanchéité des fenêtres au SGC d'Aurillac perdure.

M. JOUVE répond que ce problème sera résolu avec les travaux de rénovation énergétique qui seront menés sur le bâtiment par la préfecture fin 2025 – 2026.

M. BRUN (CGT) relaie l'inquiétude des collègues du SIP de Mauriac à la suite du départ de deux agents. Il demande quelle solution est envisagée par la DDFiP.

Mme DESHAYES répond que la fermeture du Centre des Finances publiques de Mauriac n'est pas envisagée à court et moyen termes.

Elle rappelle que le maintien de l'accueil du public est une contrainte forte et que la DDFIP veillera à l'assurer.

Elle indique également qu'à l'issue du mouvement national de mutations, elle recensera les candidats volontaires pour une affectation à Mauriac.

M.BRUN (CGT) demande ce qu'il en sera à défaut de volontaires.

Mme DESHAYES avisera en temps utile.

M. VEYLET (CGT) demande à ce qu'une visite en délégation par la FS soit organisée après la réinstallation du PCU et du PRS.

Mme DESHAYES répond que cette visite se fera dans le dernier quadrimestre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Laurent VEYLET – Patrice BRUN

